Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Bildung,
Forschung und Innovation SBFI

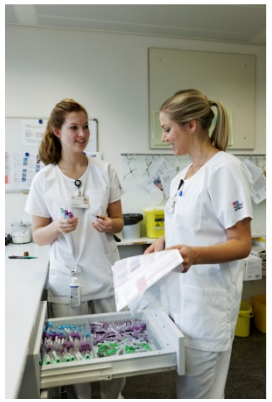

Echange d'expériences sur les examens fédéraux

BfB-Bildung Formation Biel-Bienne

Bienne, le 22 septembre 2016

Subventions fédérales pour l’organisation des examens fédéraux

Monique Gutzwiller, Philipp Theiler

SEFRI, unité Subventions et promotion de projets

Contenu

1. Rétrospective
2. Projets de développement et projets de mise en œuvre
3. Perspectives

Rétrospective

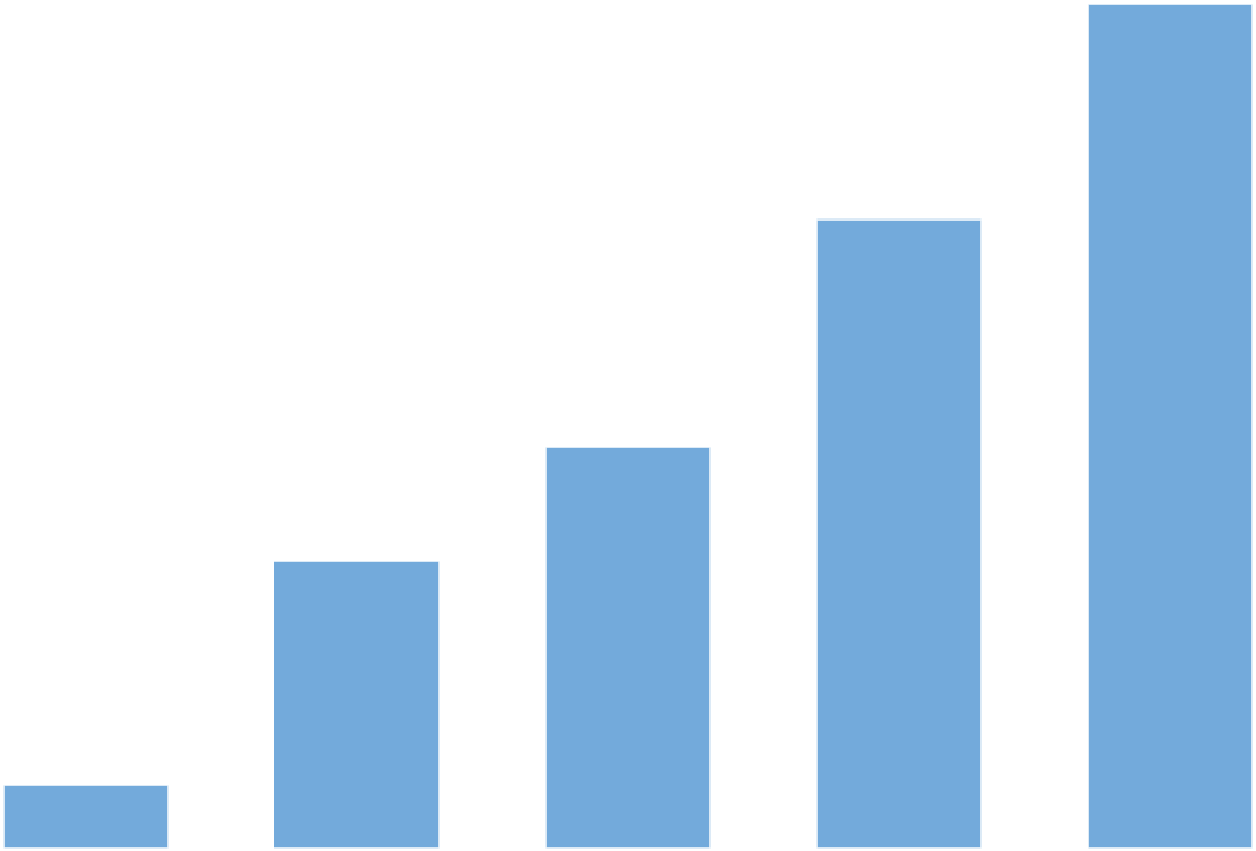

Rétrospective – Subventions fédérales

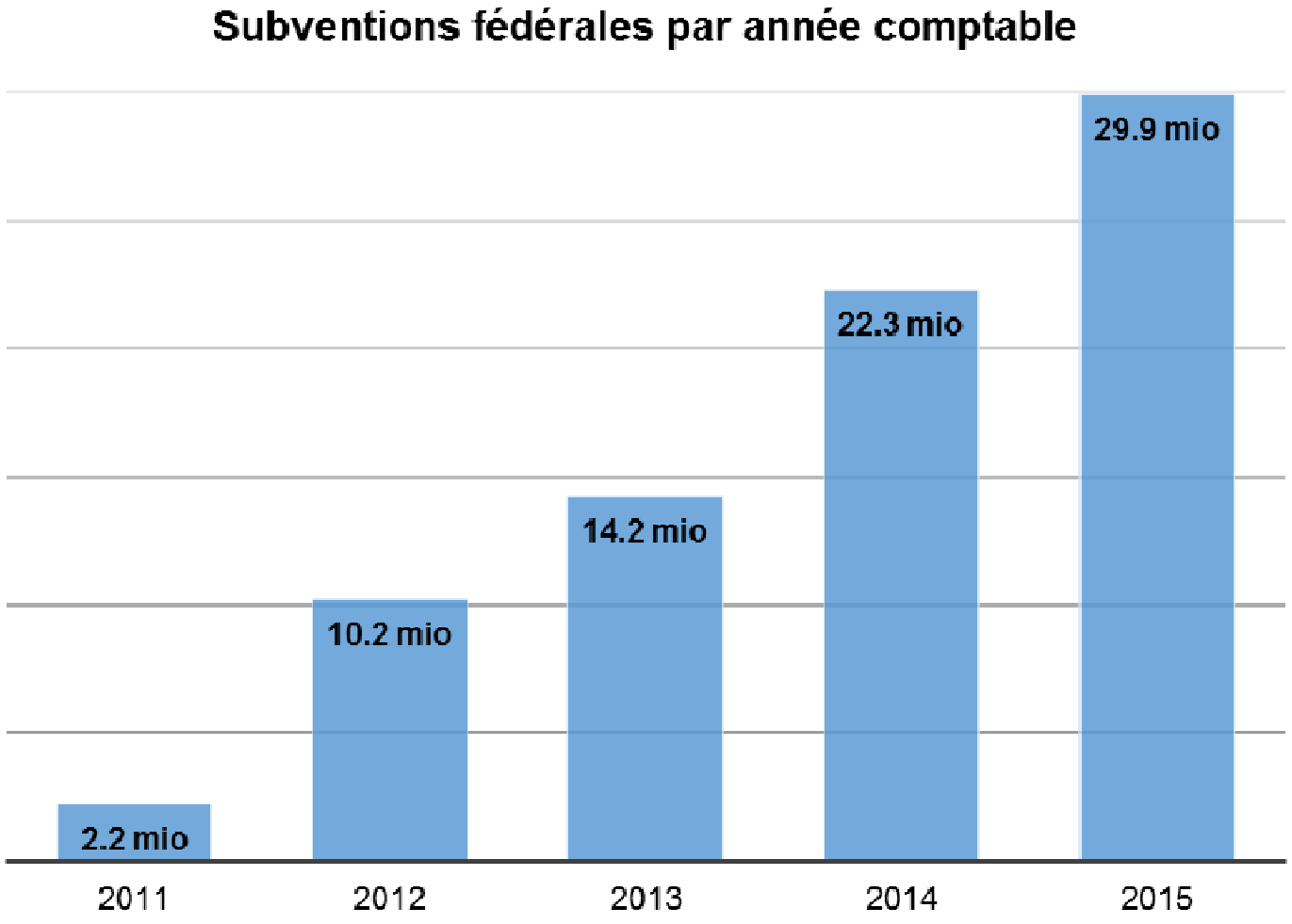

Rétrospective – Subventions fédérales

Subventions fédérales

- Jusqu'en 2011: participation aux déficits conformément aux coûts imputables
- En 2011 et 2012: subventionnement de 25% des dépenses
- Dès 2013: augmentation du subventionnement à 60 %, voire à 80 % des dépenses

Objectifs de l'augmentation de 2013

- Alléger la charge financière des candidats aux examens fédéraux
- Accroître la qualité des examens professionnels (EP) et des examens professionnels supérieurs (EPS)

Rétrospective – Taxes d'examen

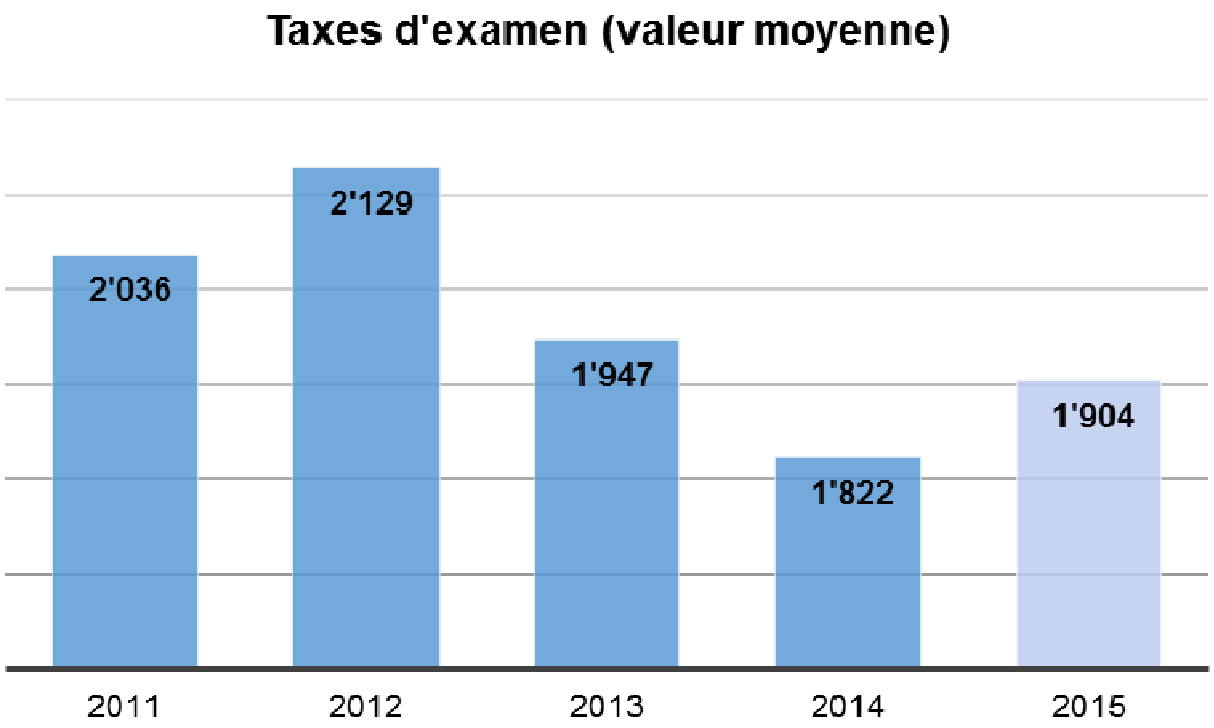

- 2014: 31 % des taxes ont été réduites, 7 % ont augmenté et 62 % sont restées inchangées
- 2014: taxes fixées entre 150 et 6000 francs / 90 % des taxes sont comprises entre 500 et 3499 francs

Rétrospective – Taxes d'examen

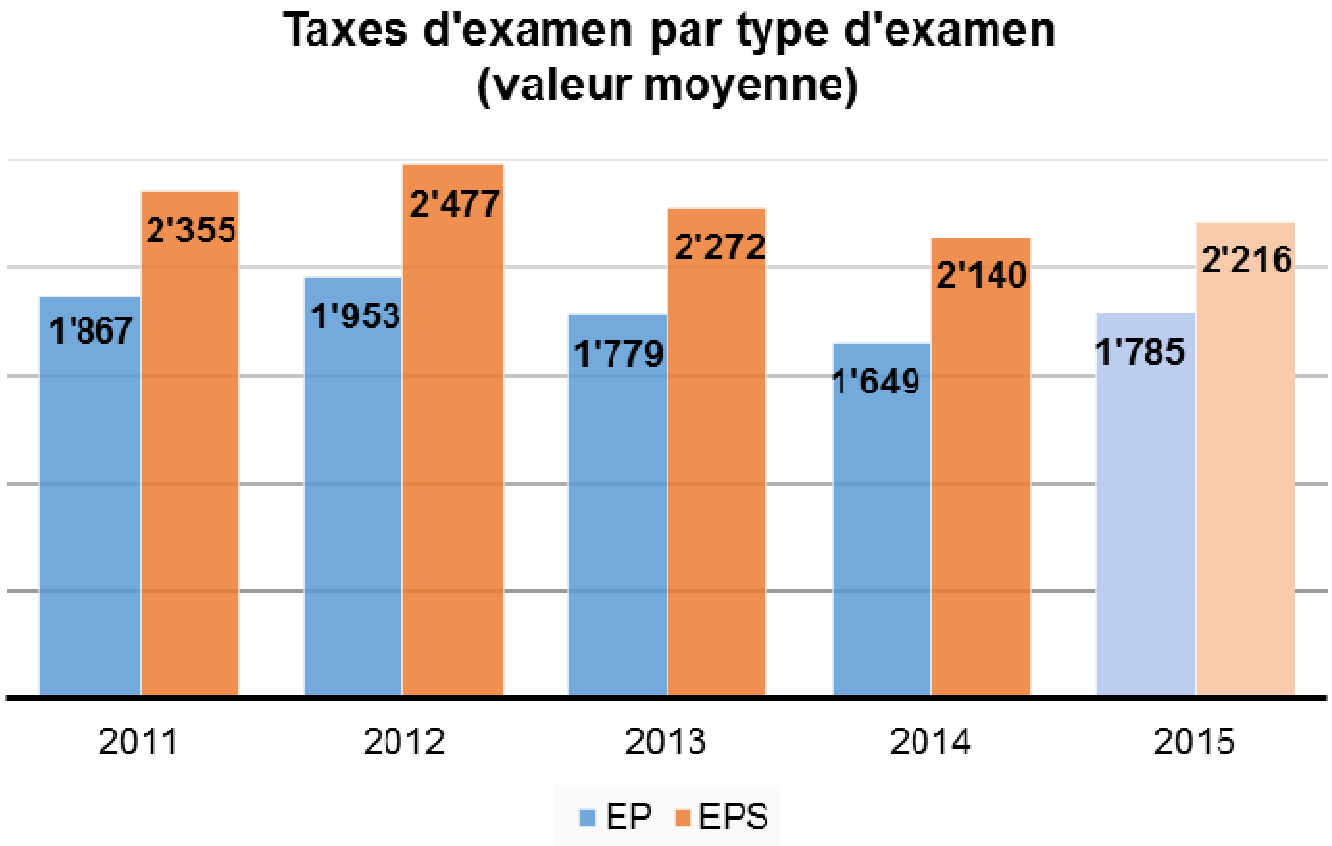

- Taxes d'examens professionnels supérieurs (EPS): de 24 à 30 % plus élevées

Rétrospective – Taxes d’examen

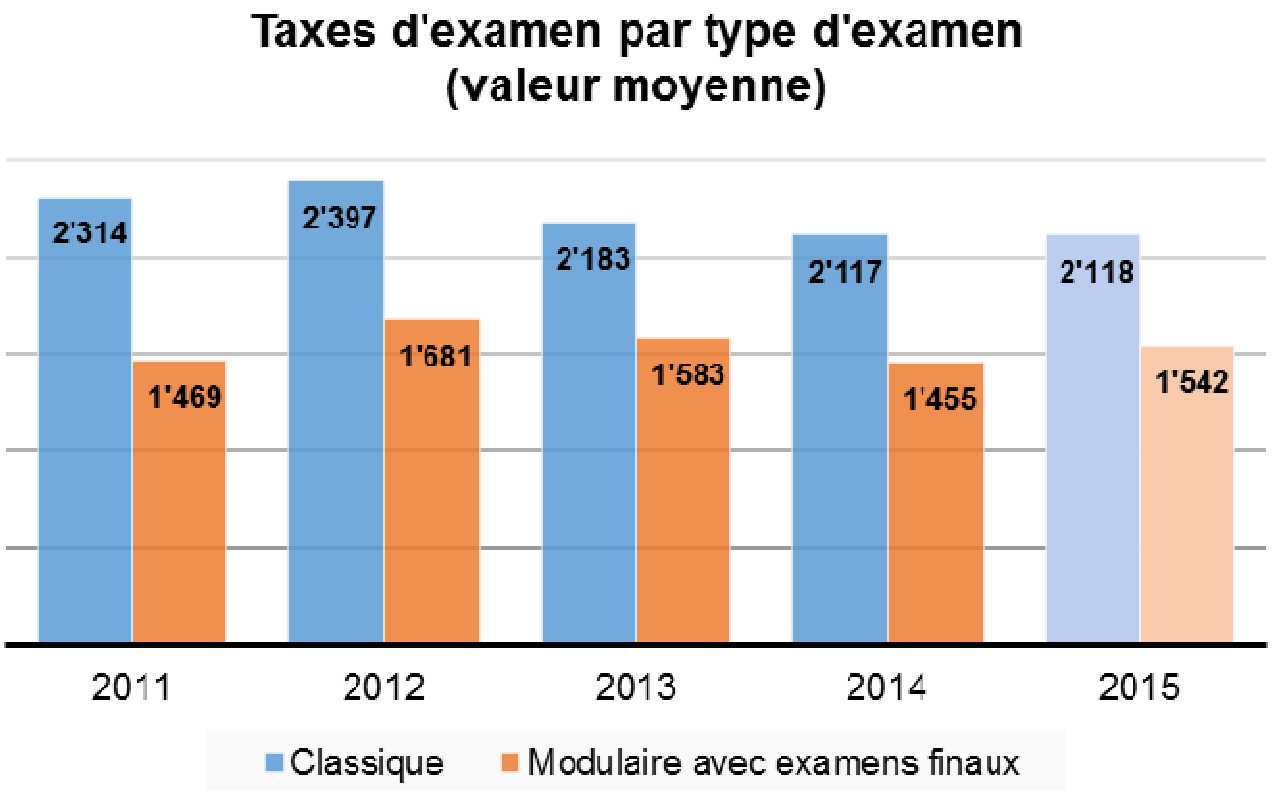

- Taxes d’examens classiques: de 37 à 58 % plus élevées

Rétrospective – Tarifs applicables aux experts

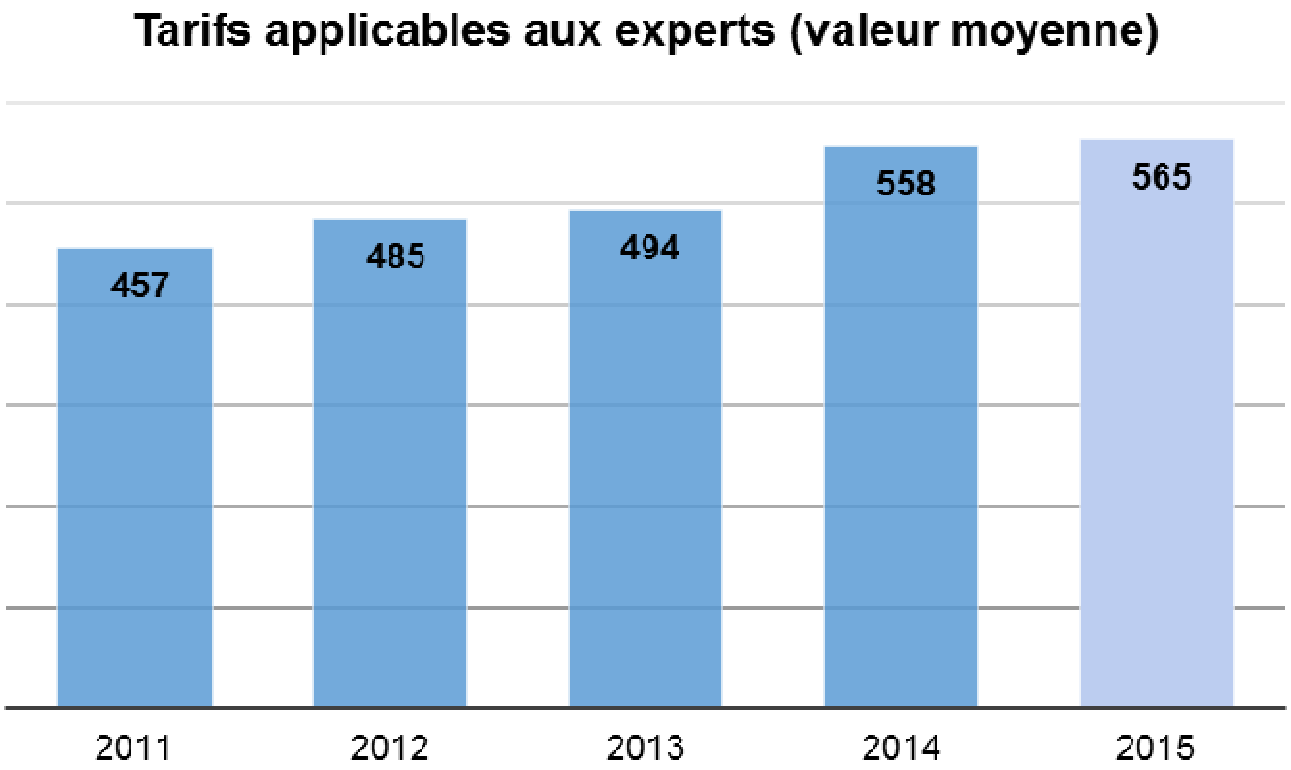

- 2014: 22 % des tarifs ont augmenté, 8 % ont baissé et 70 % n'ont pas changé
- 2014: fourchette de 60 à 2000 francs

Rétrospective – Coûts par candidat

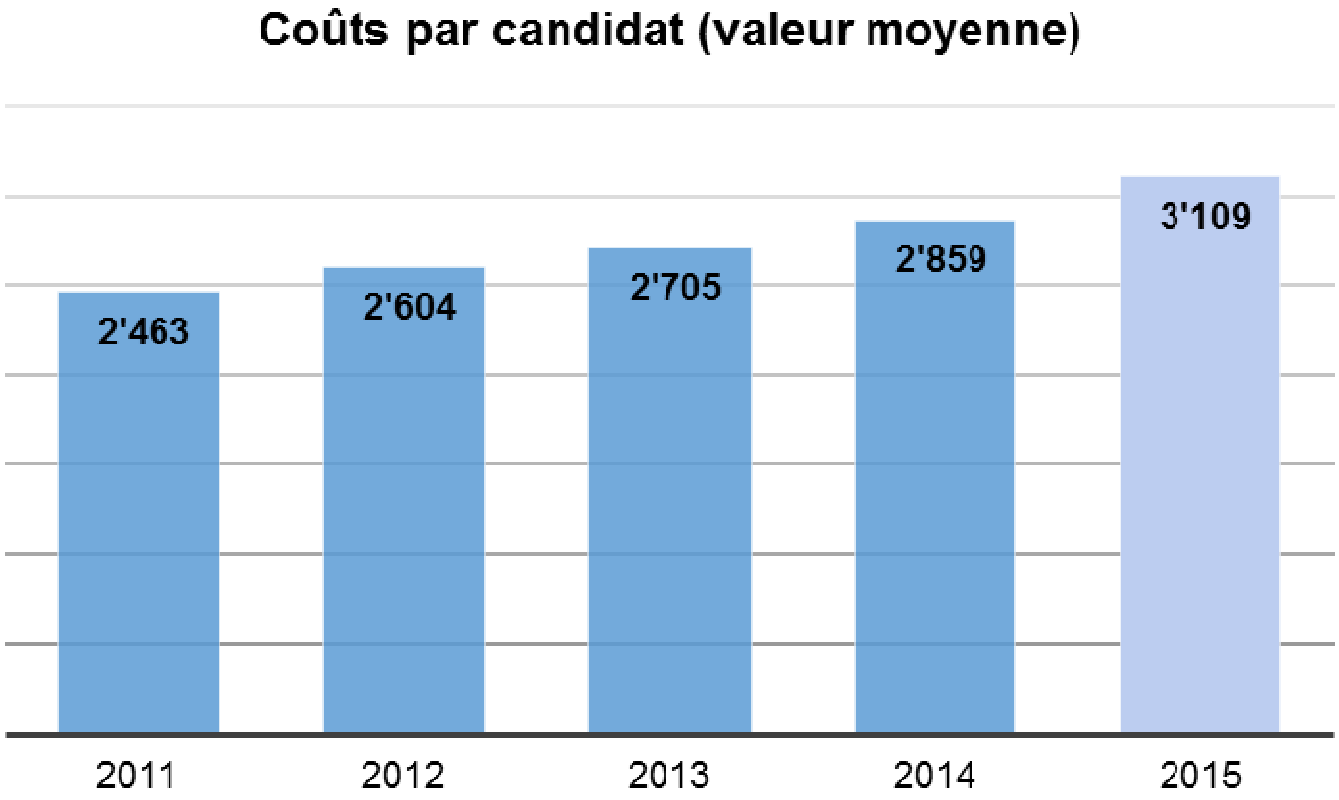

- Coûts par candidat: augmentation de 26 % entre 2011 et 2015
- Aucun facteur de coûts explicite n’est perceptible

Rétrospective – Coûts par candidat

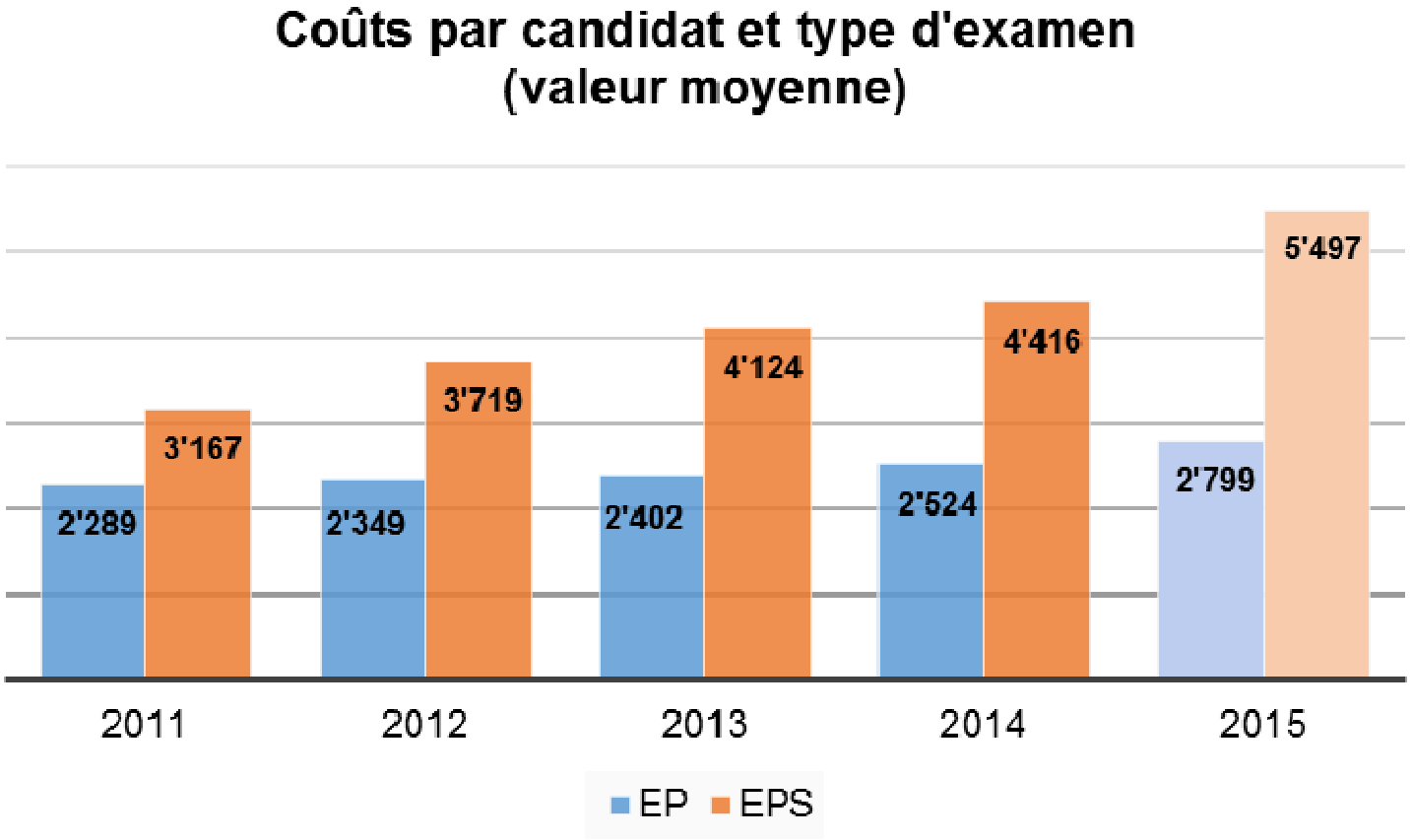

- Coûts par candidat à un EP: de 28 à 49 % meilleur marché

Rétrospective – Coûts par candidat

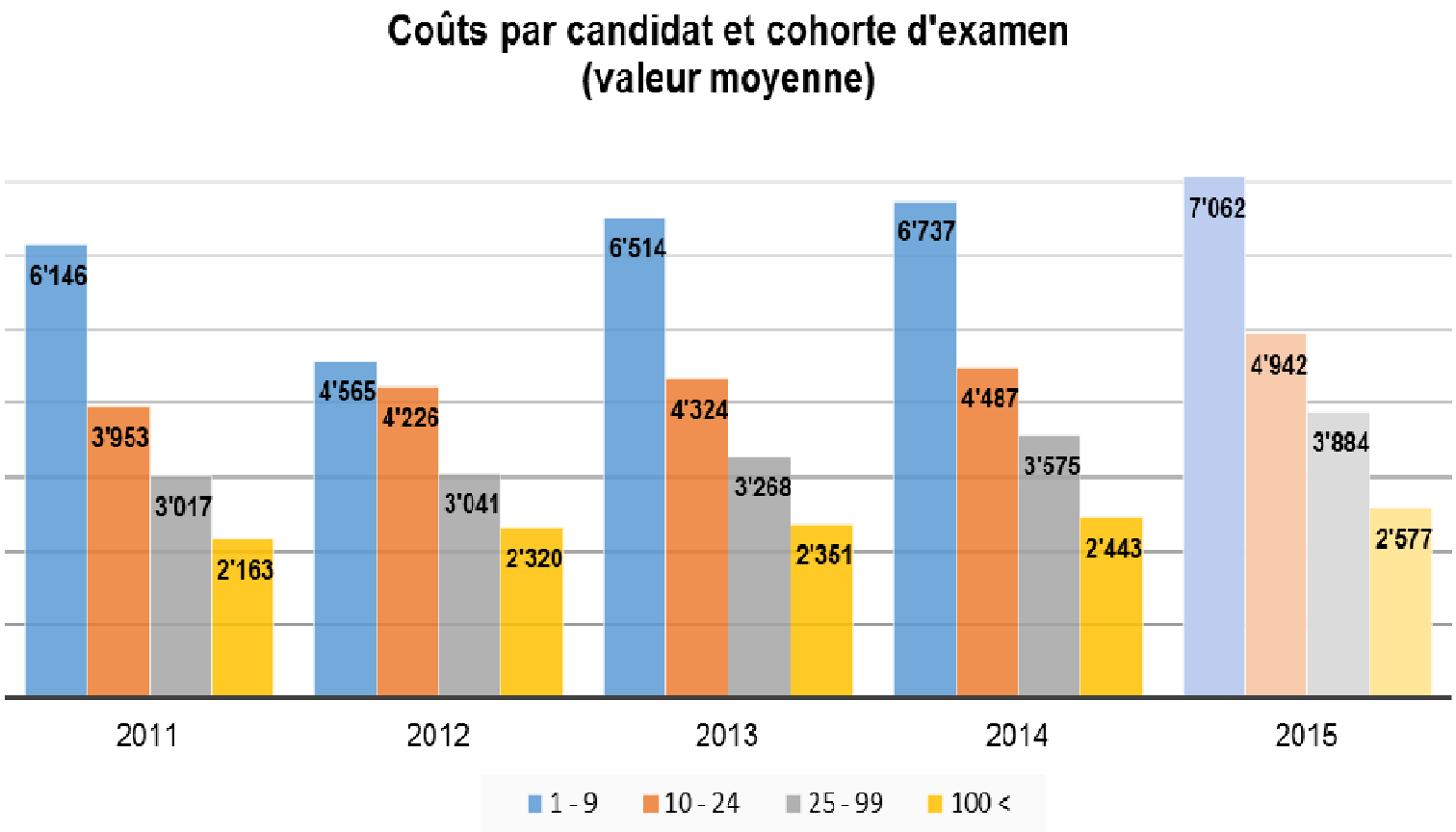

- Les «petits examens» sont 2,5 plus chers que les «grands examens»

Rétrospective – Structure des coûts des examens 2014

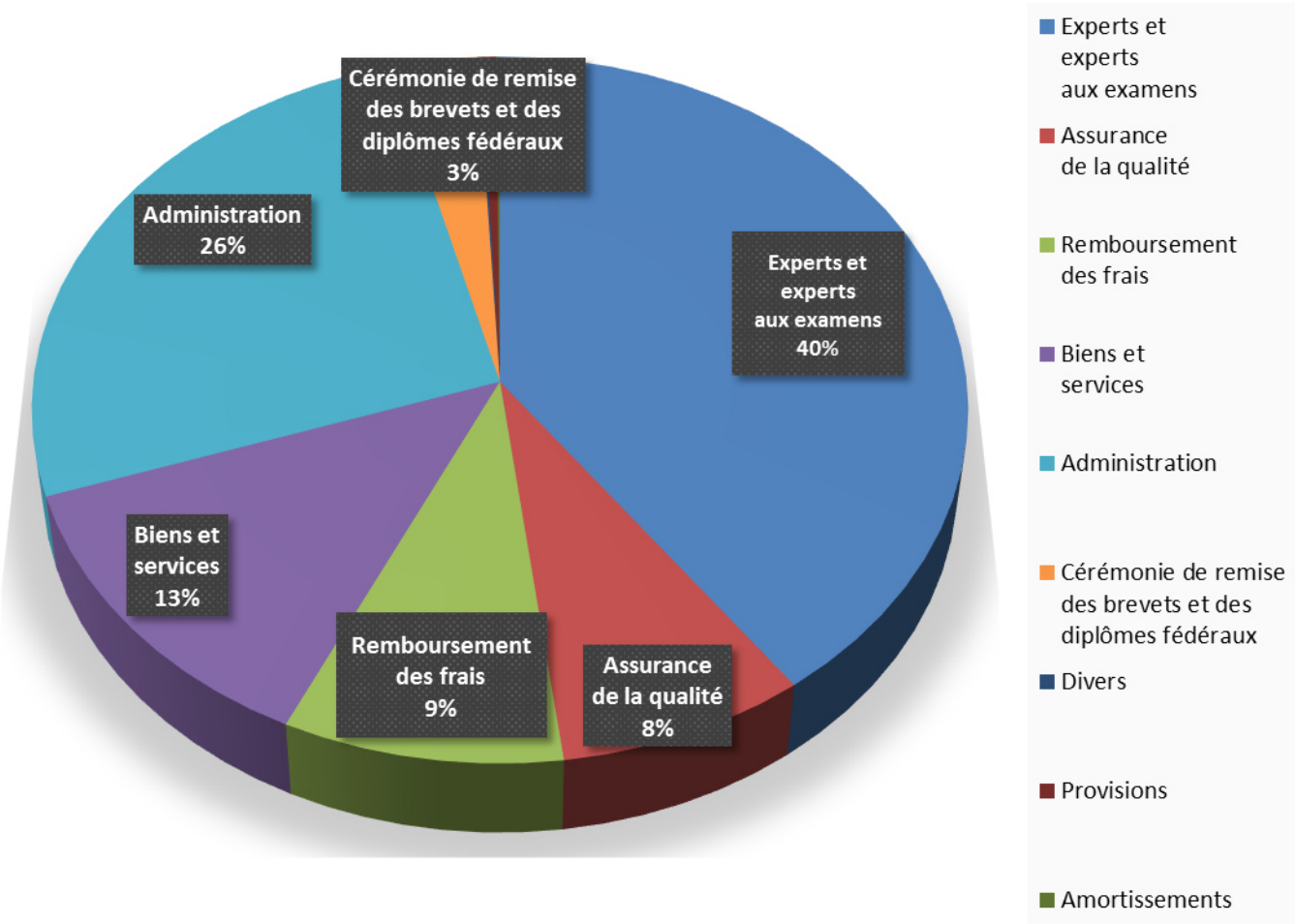

Rétrospective – Fonds propres

- Les subventions sont réduites ou supprimées en cas de dépassement de 40 % du maximum des réserves des examens.
- Les subventions pour les examens organisés en 2014 ont été réduites ou supprimées dans 35 % des cas, ce qui correspond au non paiement de 8,4 millions de francs de subventions fédérales.
- La réduction des taxes d’examen doit être réexaminée.

Projets de développement et projets de mise en œuvre

Lors du subventionnement de projets, différenciation entre

- **projets de développement** et
- **projets de mise en œuvre**

Projets de développement

- Art. 54 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr)
- Projets de développement de la formation professionnelle et de la qualité «au-delà des activités habituelles»;
  → p. ex. révision de règlements d'examen ou analyse des champs professionnels
- Dépôt de la demande au moins dix semaines avant le début du projet

Projets de développement et projets de mise en œuvre

Projets de mise en œuvre

- Art. 56 LFPr
- Les projets sont en relation directe avec l'organisation d'examens
  → par ex. formation des experts ou optimisation des processus
- Le subventionnement s'opère par le biais du décompte annuel d'examens.
- Les coûts des projets de développement sont exclus de la base déterminant les subventions fédérales dans le décompte des examens selon l'art. 56 LFPr:
  → les coûts ne sont pas subventionnés par le biais de l'art. 56 LFPr
  → le financement de tels projets est possible par le biais des réserves des examens

Perspectives

Vérification des directives

- Les directives seront examinées en 2016/2017.
- L'adaptation du taux de subventionnement n'est pas prévue.

Financement axé sur la personne

- Le versement direct de subventions aux personnes ayant suivi des cours préparatoires aux examens fédéraux est prévu à partir de 2018.
- Les modalités du processus sont en cours d'élaboration. Rien n'indique que le nouveau modèle de subventionnement influera directement sur le niveau des subventions et sur le déro ulement de la procédure de demande et de versement des subventions selon l'art. 56 LFPr.

Informations / Renseignements

Internet

- Subventions fédérales pour l'organisation d'EP et EPS:
  www.sbfi.admin.ch > Services > Formation professionnelle
- Projets de développement:
  www.sbfi.admin.ch > Thèmes > Formation professionnelle
  > Promotion de projets

Renseignements personnels

- Josiane Bielmann, josiane.bielmann@sbfi.admin.ch,
  tél. 058 462 28 38
- Monique Gutzwiller, monique.gutzwiller@sbfi.admin.ch,
  tél. 058 464 44 58

Avez-vous des questions?

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

APPRENDS ARBORICULTEUR,
DEVIENS TECHNOLOGUE EN
DENRÉES ALIMENTAIRES.

LES PROS VONT DE L'AVANT.

FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH

Une initiative conjointe de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail.